

Délibération n°
2024.009

Séance du 05/03/2024
N° ordre : 05



Nombre de membres

- En exercice : 9
- Présents : 7
- Excusés : 2
- Votants : 9
dont 2 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	9	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**ATTRIBUTION
D'AIDES SOCIALES**

Certifiée exécutoire

Date de publication et de
notification : 07/03/2024

**Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
de Saint-Pantaléon-de-Larche**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le cinq mars deux mil vingt-quatre à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHÉ (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 27 février 2024

PRESENTS : Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, André CHASTAN, Élisabeth DEJEAN, Sophie FAGLAIN, Nadine FEUILLADE, Éric ESCLAFER.

EXCUSES : Marie-Odile MORIN (pouvoir donné à André CHASTAN), Lydie FERNANDES (pouvoir donné à Dominique BORDEROLLE).

SECRETARE : Élisabeth DEJEAN

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2020.015 du 30/11/2021 approuvant le règlement communal d'aide facultative.

Considérant le règlement communal d'aide sociale facultative ainsi approuvé ;

Vu les dossiers de demandes d'aides proposés par l'Assistante sociale ;

Vu l'exposé de Madame la Vice-présidente du C.C.A.S sur ces dossiers ;

Au vu des éléments des dossiers et après les avoir examinés, le C.C.A.S :

- DECIDE d'attribuer les aides financières suivantes :

N° Bénéficiaire	Objet de la demande	Montant attribué	VERSEMENT DIRECT AU CREANCIER
AS2013/026	Loyer	600,00 €	BOSREDON Alain
AS2018/009	Loyer	433,00 €	POLYGONE
AS2024/003	Loyer	300,00 €	POLYGONE
	Electricité / Gaz	207,00 €	EDF
AS2024/001	Assurances	200,00 €	ABEILLE Assurances
AS2024/004	Assurances	223,82 €	MAXANCE Assurances
	Loyer	325,00 €	NOALIS

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 5 mars 2024,

Le Président,



Alain LAPACHERIE